

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 15 novembre 2019

**Date de la
Convocation :**

8 novembre 2019

Date d'Affichage :
19 novembre 2019

Objet : Délibération n° 2019-132

SAFER : échange de terrains.

**L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, ROUX Catherine, MOYA Nadine, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, ARNAUD Cyril, PERRINO Charles, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie.

Sont représentés : GRANET Céline par ARNAUD Patricia, PESQUE Caroline par FINE Sébastien.

Absents excusés : MM. GRANET Céline, CAZAN Alexandre, PESQUE Caroline.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose la proposition de la SAFER relative à une demande d'échange de terrains, à savoir :

- Bien cédé par la commune : la parcelle n° 992 de la section F située au Lieu-dit « Charmasses », d'une surface de 1 240 m²
- Biens reçus par la commune : les parcelles n° 66, 73 et 1300 de la section F situées au lieu-dit « Petit Champrouet », d'une surface totale de 1 989 m², dont les propriétaires actuels sont M. et Mme THILLET Jean Michel.

Les charges accessoires dues à la SAFER s'élèveront à la somme de 360 €. TTC.

M. le Maire précise que cet échange de terrains peut se faire sous la condition que les parcelles de terrain échangées soient louées au GAEC du Petit Puy, groupement d'agriculteurs à Villard St Pancrace et ceci jusqu'à la mise en place d'un projet agricole porté par les collectivités locales et agréé par la SAFER.

VU le projet de promesse unilatérale d'échange ci-annexé,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition d'échange de terrains décrite ci-dessus.
- **DIT** que conformément aux prescriptions émises par la SAFER et dans le cadre d'un usage agricole, la commune s'engage à louer au GAEC du Petit Puy les parcelles F 66, 73 et 1 300 désignées ci-dessus.
- **DESIGNE** la SCP « AGOSTINO - AUDIFFRED », notaires à Briançon, pour recevoir les actes relatifs à ces acquisitions.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la promesse unilatérale d'échange ci annexée ainsi que les actes relatifs à cet échange de terrain.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE